

Peut-on faire « disparaître » des hommes dans une société européenne sans que personne s'en émeuve, au vu et au su de centaines de milliers de personnes ? La réponse est malheureusement positive et la manière inquiétante, nous renvoyant aux pires songes d'Orwell... Cela s'est passé en 1992, en Slovénie, pays qui va présider l'Union Européenne dans quelques jours et c'est le journal « **La Croix** », décidément attentif lorsqu'il s'agit des droits et de la dignité des personnes, qui l'évoque dans son édition du 24-25 décembre 2007. Cet article, apparemment anodin, est stupéfiant et, en même temps, éminemment révélateur :

« **En 1992, cet archéologue d'origine serbe a été purement et simplement effacé, ainsi que 18 404 personnes, du registre des résidents permanents de Slovénie et transféré sur celui des étrangers. Pourtant marié à une Slovène de souche, il s'est alors vu confisquer ses papiers, aussitôt perforés, au guichet de la mairie alors qu'il déclarait la naissance de sa fille. Il est ressorti sans passeport, sans carte d'identité, sans permis de conduire et avec un espace vide à la place du nom du père sur le certificat de naissance de son enfant.**

Un pour cent des Slovènes de l'époque sont ainsi devenus du jour au lendemain des « effacés », apatrides dans un pays où ils résidaient depuis des nombreuses années, perdant leurs droits les plus élémentaires. » Cet épisode montre, au-delà du fait brut, le piège de nos sociétés modernes, y compris démocratiques, qui veulent, à tout prix, maîtriser « l'identité » même des personnes, par le recensement (condamné, d'ailleurs, dans certains passages de la Bible...) et l'encadrement administratif, aujourd'hui renforcé par toutes les merveilles technologiques de l'informatique ou de la biométrie...

Les conséquences, dans une société devenue celle du « **soupçon** » (actualisation contemporaine de la «

loi

des suspects

» de la 1^{ère}

République des années 1793-1794), peuvent être terribles, comme elles le furent en Slovénie :

« **Plus le droit de conduire, d'aller chez le médecin, de travailler, de retirer de l'argent de son propre compte bancaire, d'étudier, d'avoir un appartement, de toucher sa retraite. Réduit à la misère sans même pouvoir recourir aux aides sociales. A vivre la peur au ventre. (...)**

Pour se régulariser, il fallait sortir du pays à ses risques et périls et obtenir des papiers dans les autres républiques bouleversées par le conflit [yougoslave], puis demander un visa en Slovénie. Certains n'en sont jamais revenus. Beaucoup, perdus, humiliés dans

ce labyrinthe bureaucratique, se sont exilés. Certains même, désespérés, se sont suicidés. D'autres, comme Franjo Herman, un ouvrier du bâtiment qui a cotisé à la sécurité sociale en Slovénie pendant trente-trois ans, jusqu'au jour de son « effacement », sont décédés, faute de soins, l'hôpital refusant de les traiter parce qu'ils n'étaient plus couverts par l'assurance-maladie. » Cela s'est passé près de chez nous, et je dois avouer, à ma grande honte, que je n'en avais jamais entendu parler jusqu'à cette semaine : « effacement » réussi, visiblement, au point de rendre « invisible » ce véritable scandale humanitaire...

Sommes-nous, en démocratie française, à l'abri d'un tel drame humain ? J'aimerais en être certain, mais, par expérience propre, je ne peux le dire : lorsque, dans les années 80, je n'avais plus de carte d'identité valable, je me suis heurté dans de nombreuses administrations, dont la Poste, à des refus (par exemple) de me donner des lettres recommandées ou des paquets parce que je ne pouvais, administrativement, prouver que j'étais bien celui que je prétendais être, et cela a parfois donné lieu à de véritables incidents au guichet... Le plus grave était que je n'étais pourtant pas un inconnu et que les personnes qui voulaient que je leur montre des papiers « en règle » me connaissaient pourtant depuis des années, tant que ma carte avait été valable... Situation kafkaïenne ! Mais tout cela n'est rien par rapport à ces événements de Slovénie, bien sûr, qui ont coûté la vie à des dizaines de personnes et qui, aujourd'hui, ne sont pas totalement réglés : malgré le fait que la Cour constitutionnelle de Slovénie ait donné enfin raison aux anciens « effacés », l'Etat slovène refuse d'appliquer les décisions d'indemnisation de la Cour...

Nous sommes en 2007, bienvenue en 2008...